

Monsieur le Président du CHSCT,

Emmanuel Macron a annoncé, mercredi 31 mars, que les règles en vigueur dans les 19 départements en vigilance renforcée seraient "étendues à tout le territoire métropolitain dès ce samedi soir et pour quatre semaines", soit jusqu'au samedi 1er mai. "partout, le virus circule vite, de plus en plus vite, et partout les hospitalisations augmentent", a justifié le chef de l'Etat.

Nous déposons ici un droit d'alerte pour deux motifs :

- 1) non respect des mesures préconisées par le secrétariat général
- 2) souffrance au travail des agents nouvellement recrutés

1) non respect des mesures préconisées par le secrétariat général

Jeudi 1er avril, le lendemain de l'allocution du président de la République, les agents recrutés au nouveau service GSE étaient presque tous sur leurs poste de travail.

L'aménagement des bureaux du GSE en période de 3e vague d'épidémie de covid 19 est en contradiction avec les préconisations du secrétariat général du ministère, ne tient pas compte de la délibération unanime du CHSCT local Finances Paris et plus largement fait abstraction de la demande accrue de vigilance par le président de la République face à la nouvelle situation épidémique :

Au 5e étage, 1 Marguerite de 4 places dont les postes de travail étaient tous occupés, 1 autre ou 3 postes sont occupés et 3 bureaux de 2 postes de travail occupés.

Au 6e étage : des bureaux de 2 et 1 salle de 3 bureaux individuels.

Les 7 derniers CDD du GSE devraient se positionner mardi dernier sur 6 sur les postes de travail non encore occupés dans ces bureaux paysagers dont une marguerite de 4 personnes.

Dans la délibération votée à l'unanimité du 22 mars, le CHSCT a préconisé le suivi des mesures de prévention des guides du secrétariat général du ministère. Parmi elles, ne pas installer 4 postes de travail en Marguerite mais 2 sur 4 maximum et en diagonale ; équiper de plexiglas la séparation entre bureau.

Ces mesures préconisées ne sont pas exhaustives et pourraient compléter les mesures de distanciation et de protection déjà connues.

En ne suivant pas, en période de pandémie durant laquelle "partout, le virus circule vite, de plus en plus vite, et partout les hospitalisations augmentent" selon le chef de l'Etat, les préconisations de prévention du secrétariat général du ministère, le directeur de la DRFIP met en danger grave et imminent une population non encore vaccinée avec en conséquence un risque de contamination plus élevé avec une population jeune plus touchée que lors des 2 précédentes vagues de l'épidémie.

2) souffrance au travail des agents nouvellement recrutés

Les agents nouvellement embauchés ne semblent pas épanouis dans leur travail ne sachant pas exactement quel degré de responsabilité que la hiérarchie parisienne

demande. La médecine de prévention pourrait leur proposer d'être reçus, le contexte de la création de ce nouveau service ne prenant pas en compte la considération au travail.

Les signataires du droit d'alerte vous demandent de prendre sans délai les mesures qui s'imposent afin de respecter les préconisations en matière de prévention du ministère et réduire les risques de contamination.

Ils se rendront, jamel mazouzi et christophe michon vendredi à 10h30 à la rencontre des agents et de leurs locaux dans le cadre de la délégation d'enquête CHSCT, l'ensemble de la délégation cgt finances est signataire du droit d'alerte.

Les signataires du droit d'alerte membres cgt du CHSCT
Fabrice Egalis Thierry Moreau Jamel Mazouzi
Laurence normand pascal Tourki Christophe Michon